

# NOTICE D'INFORMATION ÉQUIPEMENT

## FORMATIONS DEUX ROUES

Vous venez de vous inscrire à l'une de nos formations deux roues, merci pour votre confiance !

Afin de pouvoir suivre celle-ci, il est indispensable de vous équiper d'un équipement de protection complet. Il s'agit d'une obligation légale pour le déroulement des cours, même en permis AM (ex BSR), pour la formation 125cc de 7h ou encore le passage de l'examen du permis A1 / A2.

Mais il est surtout question de vous protéger contre les différentes blessures -souvent sans gravité- qui peuvent se produire pendant les leçons. Une chute à faible allure, voire même à l'arrêt, peut être douloureuse et peut ralentir votre formation.

C'est la raison pour laquelle un équipement s'avère indispensable. Il s'agit d'un investissement qui vous accompagnera lors de vos premiers tours de roues une fois le permis en poche et qui peut vous accompagner pendant plusieurs années. C'est pourquoi il faut le choisir avec soin !

Peu importe la formation deux roues choisie, l'équipement requis est le même :

- **Un casque** : celui-ci doit être homologué (NF ou ECE 22-04, 22-05) et obligatoirement disposer de tous ses autocollants rétro-réfléchissants (fournis dans la boîte du casque). Vous pouvez librement choisir un intégral ou un modulable. Cependant le modulable devra impérativement être fermé en permanence (mentonnière baissée), même sur plateau, s'il ne s'agit pas d'un casque disposant de la double homologation intégral / jet. Un casque jet reste également une possibilité, même si nous vous le déconseillons en raison du manque de protection à la mâchoire.
- **Des gants** : vous devrez vous équiper d'une paire de gants homologués (norme EN 13594) disposant impérativement de l'étiquette portant mention de cette norme et du pictogramme EPI moto.
- **Des chaussures montantes** : Il s'agit de chaussures qui doivent protéger la malléole (cheville). De vraies chaussures homologuées (EN 13634) pour la pratique du deux roues sont vivement conseillées : Elles vont protégeront efficacement contre l'abrasion et la torsion de la voûte plantaire.
- **Un blouson ou une veste** : Celle-ci doit impérativement couvrir l'intégralité du haut du corps. Ici aussi un équipement dédié à la pratique du deux roues, en cuir ou en textile, est vivement conseillé : Ceux-ci disposent de coques de protection aux épaules, aux coudes, d'un matériaux résistant à l'abrasion et à la déchirure. Vous y trouvez également une dorsale (parfois en option) afin de protéger la colonne vertébrale.

- **Un pantalon** : Il doit couvrir l'intégralité du bas du corps. Comme pour le blouson, un pantalon conçu pour la moto est préférable. Ils disposent de coques de protection aux genoux, et d'inserts en aramide afin de résister à l'abrasion.

Notez que pour le blouson ou le pantalon, tout vêtement non spécialisé pour la pratique du deux roues en matière synthétique type nylon (survêtement...) est à proscrire.

Concernant le choix de la taille de vos équipements, sachez qu'un équipement moto doit toujours être bien ajusté afin de fournir une protection efficace :

- Un casque neuf doit légèrement serrer (sans compresser). Vous ne devez pas pouvoir tourner la tête à l'intérieur. La jugulaire se règle au plus juste, vous ne devez réussir à passer que deux doigts au maximum entre celle-ci et votre mâchoire.
- Les gants, chaussures, le blouson et le pantalon doivent être parfaitement à votre taille. Attention à ne pas "flotter" dedans. Prenez en compte que ces équipements vont légèrement s'agrandir avec le temps, il est donc indispensable de ne pas choisir une taille au dessus de la vôtre par soucis de confort.

Cet équipement est personnel et ne doit pas être prêté. De plus, il conviendra d'en prendre le plus grand soin et de le changer dès que celui-ci présente un risque. Un casque qui a chuté (même sans dégâts apparents) doit impérativement être changé : Une fissure dans la structure interne ou un tassement du calotin pourrait être fatal lors du prochain choc. Enfin, afin de toujours offrir une protection optimale, un casque doit être changé tous les 5 ans.

Si votre formation se déroule pendant la saison froide, nous vous conseillons vivement de prévoir un équipement adapté aux basses températures et aux intempéries. Les mains étant particulièrement sensibles au froid, un engourdissement des doigts peut avoir des répercussions sur votre maîtrise des différentes commandes.

**Notez que vous devrez vous procurer cet équipement dans son intégralité avant la première leçon. Dans le cas contraire celle-ci ne pourrait être assurée.**

Sachez également que cet équipement est contrôlé par les inspecteurs du permis de conduire.

Si vous avez des questions concernant le choix de votre équipement, n'hésitez pas à nous contacter !